Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_141-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 37
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : M. Dusautoy est représenté par M. Hameau, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Elus Excusés : M. Gaigne, Mme Joëlle Prioul, M. Vaslet

Toutes les communes étaient représentées à l'exception de la commune de Saint Marc le Blanc,

Monsieur Aymar De Gouvion Saint Cyr est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_141_020_7.1 : Validation des tarifs de la sortie au Parc Astérix

Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des Cohésions Sociales, présente aux membres du Conseil Communautaire le projet du service jeunesse concernant la sortie au Parc Astérix.

La sortie au Parc Astérix aura lieu le vendredi 17 juillet 2026. Le tarif proposé est supérieur de 10 € par rapport à 2025 en raison de l'augmentation du prix des billets et du devis de transport.

La proposition de tarifs aux familles est la suivante :

Quotient familial	Tarifs 2026
0-600	50 €
601-900	60 €
901-1200	70 €
1200-1350	80 €
1351 et plus	90 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_141-DE

Les conditions d'inscription et d'annulation à cette sortie sont :

- Pour participer à cette sortie, les jeunes devront participer à au moins 10 journées ou 20 demi-journées pendant l'été à Ados-explorers ou Cogl'ados.

- L'inscription à cette sortie est ferme et définitive.

En cas d'absence ou annulation, les conditions prises en considération sont les suivantes :

- Du fait de la structure :

  - L'annulation peut provenir d'un nombre d'inscrits insuffisants, de raison technique, administratives ou météorologique. Une information aux familles est transmise dans les meilleurs délais. Le remboursement de l'activité est effectué sous forme d'avoir à valoir pour une prochaine activité.

- De fait de l'usager :

  - Le remboursement (sous forme d'avoir) de l'activité ne se fera que pour un cas de force majeure (maladie, accident, deuil) sur présentation d'une pièce justificative sous 48 heures. Dans les autres cas, si l'absence ou l'annulation n'est pas signalée dans un délai de 14 jours avant l'activité, elle sera facturée.

Pour information : cette sortie est déjà inscrite au budget d'Ados-explorers et Cogl'ados et la participation financière des familles finance le transport et l'entrée au parc.

Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charges des cohésions sociales, propose :

- **De valider les tarifs pour la sortie au Parc Astérix se déroulant le vendredi 17 juillet 2026 tels que présentés ci-dessus ;**

- **De valider les modalités d'inscription et les conditions en cas d'annulation telles que présentées ci-dessus ;**

Vu l'exposé de Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des Cohésions Sociales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 39 voix pour et 1 abstention, valide à la proposition de Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charges des cohésions sociales telle que présenté ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE